



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulteurs

Question écrite n° 99423

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des directeurs de caves face aux effets de la crise vinicole. Ils s'interrogent en effet sur les conséquences de la crise sur l'emploi et plus particulièrement en Languedoc-Roussillon, région durement touchée par le chômage. Aussi, dans le cadre des restructurations et arrachages annoncés, il lui demande comment des mesures d'accompagnement pourraient envisagées par le Gouvernement afin de répondre aux inquiétudes des salariés.

Texte de la réponse

La situation de la viticulture apparaît en effet particulièrement difficile à l'heure actuelle, cette situation se répercute sur tous les maillons de la filière. Le Gouvernement mesure parfaitement l'ampleur des difficultés et les représentants de la filière viticole ont été reçus à plusieurs reprises depuis le début de l'année 2006 au ministère de l'agriculture et de la pêche. Pour cette campagne, le Premier ministre a annoncé, au congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le 23 mars dernier une enveloppe d'aides supplémentaires de 50 millions d'euros et 40 millions d'euros de prêts de consolidation pour la filière. Ces mesures sont désormais en place et devraient être de nature à maintenir l'activité. Les demandes de plus en plus nombreuses de prime à l'arrachage définitif des vignes dans certaines régions sont préoccupantes et le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé au conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) d'engager une mission sur plusieurs points, notamment la situation de la coopération et les moyens nécessaires à sa restructuration ; les mesures de reconversion ou d'accompagnement vers une cessation d'activité des viticulteurs les plus en difficulté ; les conséquences des arrachages définitifs réalisés et projetés en terme économique et d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les organisations professionnelles concernées seront consultées par cette mission et pourront ainsi faire valoir leurs besoins et les solutions qu'elles préconisent. Cet ensemble de mesures traduit la volonté du Gouvernement d'aider les viticulteurs et la filière viticole à surmonter leurs difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99423

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7169

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9018